

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	- (2003)
<b>Heft:</b>	545
<b>Artikel:</b>	La Regio Basiliensis : quarante ans de coopération transfrontalière entre l'Allemagne, la France et la Suisse
<b>Autor:</b>	Krayer, Georg F.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-886243">https://doi.org/10.5169/seals-886243</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Regio Basiliensis

# Quarante ans de coopération transfrontalière entre l'Allemagne, la France et la Suisse



**Dr. Georg F. Krayer**

Président de la Commission Basiliensis

**La coopération transfrontalière avec les voisins français et allemands est devenue naturelle dans la région de Bâle depuis des décennies. Cela s'explique par la situation frontalière de Bâle mais aussi par les étroites relations historiques, culturelles, sociales et économiques que cette cité entretient avec l'Alsace et la région méridionale du Bade-Wurtemberg**

**L**es frontières qui étaient relativement perméables au début du XX<sup>e</sup> siècle pour les personnes et les marchandises sont devenues un problème avec les deux guerres mondiales. Ce problème s'est aggravé sous l'impulsion de la croissance et du développement économique et technologique après la Seconde Guerre mondiale.

### **Il y a juste quarante ans : naissance de la Regio Basiliensis**

Beaucoup connaissent cet espace

urbain d'un demi million d'habitants sous le nom d'agglomération trinationale de Bâle (ATB). Toutefois, il n'apparaît dans aucune statistique. De plus, il est découpé par les frontières nationales, cantonales et communales. Comme dans toute autre agglomération, certaines tâches relevant de l'aménagement du territoire et des transports doivent être accomplies.

Devant l'importance de la coopération dans cette agglomération parcourue par des frontières, l'association REGIO BASILIENSIS a été créée en 1963 il y a juste quarante ans. Des syndicats analogues à vocation identique ont été créés par la suite à Mulhouse (F) et à Fribourg-en-Brisgau (D).

Privilégiant initialement les missions d'aménagement du territoire, cette collaboration transfrontalière du Rhin supérieur a été institutionnalisée et officialisée depuis les années 70 avec la "Commission intergouvernementale" au niveau des états et la "Conférence du Rhin supérieur" au plan régional. Les acteurs principaux de cette coopération officielle sont les représentants gouvernementaux des états régionaux, c'est-à-dire les représentants des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie, de Soleure et du Jura, les représentants des régions allemandes du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat et, du côté français, l'Etat

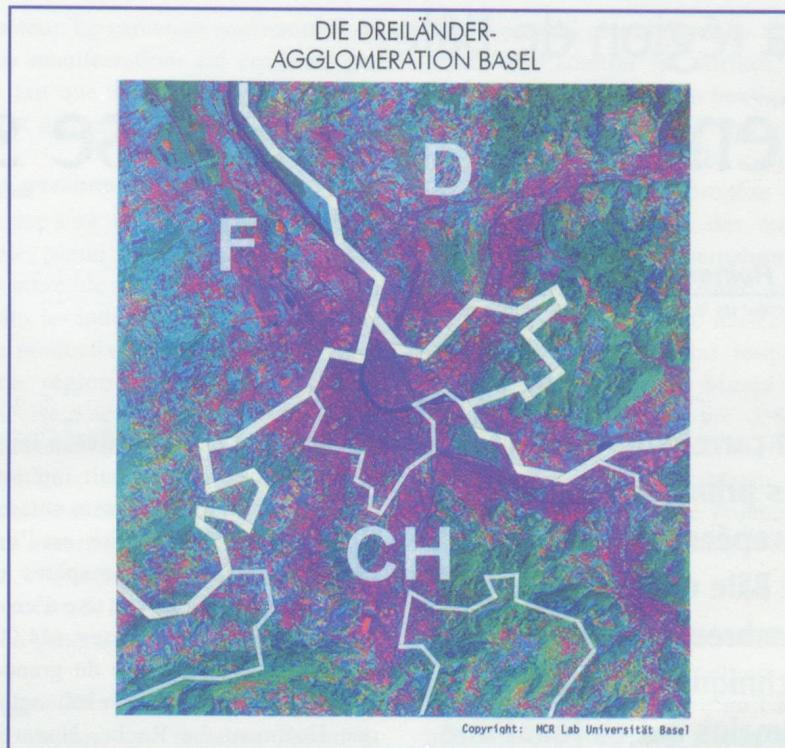
français et les collectivités régionales et territoriales alsaciennes. Aujourd'hui, toujours plus de partenaires communaux et de droit privé issus des trois pays participent à cette coopération du Rhin supérieur, par exemple dans le "Conseil de RegioTriRhena". De plus, les élus régionaux du "Conseil du Rhin supérieur" et de la conférence de voisinage, à une échelle plus réduite, ont opté pour une organisation trinationale.

### **Une contribution majeure aux acquis tripartites**

Depuis sa création en 1963, la REGIO BASILIENSIS marque de manière déterminante la coopération sur le Rhin supérieur. Son objet est de générer, côté suisse, des impulsions pour que l'espace du Rhin supérieur devienne une région transfrontalière européenne cohérente et de contribuer à sa réalisation. C'est d'une part, une association portée par 400 membres privés et 200 membres collectifs et d'autre part elle remplit, comme antenne des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne auxquels se sont ajoutés depuis les cantons d'Argovie, Soleure et du Jura, des fonctions relevant de l'état en pratiquant en quelque sorte une "politique étrangère à l'échelle régionale". La REGIO BASILIENSIS a apporté une contribution majeure aux acquis tripartites sur lesquels la région peut

porter un regard fier. Dès les années 70, l'idée d'un réseau express transfrontalier a été lancée avec l'inauguration de la " Ligne verte " entre Mulhouse et Fricktal en Argovie en 1977 en cours de réalisation avec des lignes supplémentaires. Une autre impulsion et une concrétisation majeure ont été apportées à la coopération transfrontalière du Rhin supérieur en 1989 puis dans les années 1990. Ainsi, à titre d'exemple, le projet REKLIP, un projet régional transfrontalier sur le climat, a été lancé et la Confédération européenne des Universités du Rhin supérieur (EUCOR) a été fondée. A la fin des années 80, les congrès tripartites associant milieux économiques et scientifiques à la coopération transfrontalière, en plus des partenaires nationaux de la conférence tripartite, sont devenus une institution. Jusqu'à présent, ces congrès portaient sur les transports, la culture, l'environnement, l'économie, la jeunesse, l'artisanat et l'industrie, l'aménagement du territoire et la participation des citoyens. En automne 2004, la REGIO BASILIENSIS organisera à la demande des cantons de la Suisse du Nord-Ouest un congrès tripartite sur le thème " Médias et communication ".

Enfin, le concept de développement ayant pour origine la déclaration commune d'intention des partenaires du Rhin supérieur en 1989 a jeté les bases d'une participation de notre région au programme de l'Union Européenne INTERREG. Dans le cadre d'INTERREG I et II, 140 projets ont été réalisés, dont la moitié avec participation suisse portant sur un volume financier global de 140 millions de francs suisses. Les partenaires suisses du projet n'ont pas bénéficié des aides de l'UE mais de crédits cadres spécifiques mis à disposition par la Confédération helvétique pour INTERREG. Depuis 2001 et jusqu'à la fin 2006, le programme INTERREG III est en cours. Vingt-deux projets innovants avec participation suisse ont été accordées, tels que le " Réseau transfrontalier de conseil pour l'artisanat et les PME " qui rapproche l'économie régionale



des nouvelles possibilités offertes par les contrats bilatéraux entre l'Union Européenne et la Suisse, le projet " New Energy BASE " encourageant l'utilisation des énergies renouvelables au plan transfrontalier ou la " Formation trinationale d'ingénieurs BTP " qui doit être sanctionnée par un diplôme reconnu dans l'UE et en Suisse. De plus, la REGIO BASILIENSIS a également participé à la création de deux grands lobbies européens pour les régions, dont les régions frontalières, l'" Assemblée des Régions d'Europe " (VRE) et l'" Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) " qui ont apporté de nombreuses avancées pour consolider les régions européennes ainsi que la coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe.

#### **Avec l'élargissement de l'Union européenne, la coopération transfrontalière doit devenir naturelle**

Il y a quarante ans, la coopération transfrontalière et régionale était encore une nouveauté mais aujourd'hui, la " micro-intégration " s'écrit en majuscules dans l'Europe en formation et bénéficie du soutien massif de l'Union Européenne, dans

le cadre de ses programmes d'encouragement (INTERREG, PHARE-CBC, etc.). Avec l'ouverture du marché intérieur européen, la coopération transfrontalière doit aussi devenir une chose naturelle notamment aux frontières intérieures de l'Union Européenne. Car c'est d'abord à ce niveau, aux frontières, que se manifestent directement les conséquences de la suppression des frontières. Avec l'élargissement de l'Union Européenne, en 2004 d'autres " cicatrices de l'histoire " vont devenir des frontières intérieures européennes. Si l'Union Européenne se rapproche davantage du citoyen au cours des réformes entreprises (Convention sur la constitution européenne, conférence intergouvernementale 2004), la coopération transfrontalière et régionale peut prendre de l'importance à l'avenir. De même, les relations transfrontalières en termes de politique, d'administration, d'économie et de population ne cesseront de prendre de l'importance pour la Suisse dans le cadre des traités bilatéraux I et II avec l'Union Européenne. +